

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2018,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mme Debbie Deslauriers, mairesse
 Joëlle Derulle, conseillère
 MM Julien Milot, conseiller
 Nicolas Girard, conseiller
 Gilles Godbout, conseiller
 Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS: M. Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018
 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2018
 5. Résultat de la tenue du registre : Camion-citerne autopompe
 6. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
 7. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
 8. Résolution: Démission et remplacement – Véronique Provencher –
Coordonnatrice communautaire
 9. Résolution : Mandat à Me J-François Gauthier, notaire – Servitude - Kati
Fillion et Steve Pouliot
 10. Résolution : Mandat à Morency Avocat – Dossier Club nautique Île-de-
Bacchus
 11. Résolution : Enquête – Antécédents judiciaires
 12. Résolution : Don à l'Association bénévole de l'Île-d'Orléans
 13. Avis de motion : Règlement sur les bâtiments délabrés
 14. Avis de motion : Règlement sur les résidences de tourisme
 15. Comptes à payer
 16. Correspondance
 17. Période de questions
 18. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1216-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1217-18**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JUILLET 2018

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Benoît Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **9 juillet 2018**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 1218-18**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JUILLET 2018

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le **18 juillet 2018**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 1219-18**

5. RÉSULTAT DE LA TENUE DU REGISTRE : CAMION-CITERNE AUTOPOMPE

ATTENDU QU'À St-Laurent en juillet 2018, il y avait 1282 électeurs domiciliés et sur la liste élection 2017 : 81 non domiciliés pour un total de 1363. Selon le nouveau calcul, il fallait 147 signatures pour la tenue d'un référendum et aucune signature n'a été reçue.

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le règlement est réputé approuvé et transmis au MAMOT.

6. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **juillet 2018** : **11**
Coût des travaux **161 000 \$**

7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 1220-18**

8. RÉSOLUTION: DÉMISSION ET REMPLACEMENT – VÉRONIQUE PROVENCHER – COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accepter la démission de madame Véronique Provencher et d'autoriser la directrice générale à entreprendre les

démarcher pour la remplacer à temps partiel à raison de 650-750 heures annuellement.

**RÉSOLUTION
NO : 1221-18**

**9. RÉSOLUTION: MANDAT À ME J-FRANCOIS GAUTHIER,
NOTAIRE – SERVITUDE - KATI FILLION ET STEVE POULIOT**

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à Me Jean-François Gauthier, notaire pour finaliser le dossier de l'enfouissement des fils dans la servitude chez madame Kati Fillion et monsieur Steve Pouliot pour la somme de 700 \$ plus les frais afférents et les taxes.

**RÉSOLUTION
NO : 1222-18**

**10. RÉSOLUTION : MANDAT À MORENCY AVOCAT – DOSSIER
CLUB NAUTIQUE ÎLE-DE-BACCHUS**

Nicolas Girard se retire

ATTENDU QUE, comme le soulignait, lui-même le président-fondateur et maire de la municipalité de Saint-Laurent au moment de la création du Club nautique de l'Île Bacchus (CNIB), M. Claude Picard, lors de l'assemblée générale spéciale du CNIB le 30 novembre 2013, ce n'est pas l'argent des membres qui a permis la construction des installations, mais les subventions totalisant trois millions de dollars obtenues par la municipalité de Saint-Laurent auprès des gouvernements du Canada et du Québec;

ATTENDU QUE pour avoir accès à ces subventions, la municipalité a créé une corporation à but non lucratif, le CNIB, s'assurant ainsi d'en garder le contrôle en se réservant quatre sièges de classe A au sein du conseil d'administration comptant six sièges d'administrateurs;

ATTENDU QUE deux sièges, dits de classe B, sont réservés aux clients membres afin de les représenter au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le CNIB n'appartient pas aux membres et qu'il relève bien de la Municipalité et qu'en cas de dissolution du CNIB, tous les actifs seraient automatiquement transférés à un organisme exerçant des activités similaires ou, à défaut, à la Municipalité;

ATTENDU QUE suite aux élections du 6 novembre 2017, la nouvelle mairesse nommée d'office au conseil d'administration du CNIB devait demander au conseil municipal de nommer des administrateurs aux trois autres sièges d'administrateurs réservés à la Municipalité pour assurer le contrôle et la saine gestion de l'organisme;

ATTENDU QU'À la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2017, lors de la répartition des dossiers municipaux, messieurs Julien Milot et, comme substitut, Gilles Godbout ont été nommés comme représentants du Conseil au sein du Club de l'Île-de-Bacchus;

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du CNIB du 29 novembre 2017, le président et la vice-présidente ainsi que le directeur technique annonçaient la démission de leur fonction, et le maître de port envisageait la terminaison de son emploi après la saison estivale 2018. De plus, les emplois étudiants n'étaient alors pas assurés;

ATTENDU QUE le mandat d'administrateur de M. Patrick Labbé n'a pas été renouvelé par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2018, et qu'un avis en ce sens lui a été signifié par courriel le 22 janvier 2018;

ATTENDU QUE lors de cette même séance du Conseil municipal le conseil

acceptait la démission de M. René St-Laurent à titre de représentant de Classe A pour la Municipalité

ATTENDU QUE lors de sa séance du 25 janvier 2018 le conseil municipal a désigné Mme Amélie Grace et messieurs Julien Milot et Gilles Godbout pour compléter avec Mme Debbie Deslauriers les administrateurs de la classe A du CNIB;

ATTENDU QUE la désignation des administrateurs de classe A par le conseil municipal a été effectué dans le respect des lettres patentes et des règlements du CNIB;

ATTENDU QUE les administrateurs de classe A ont exprimé à plusieurs reprises aux administrateurs de classe B leurs intentions les plus constructives à l'endroit du Club et de ses membres;

ATTENDU QUE les quatre membres de classe A occupant les sièges relevant de la Municipalité ont depuis leur désignation exercé leur fonction dans le respect des lettres patentes et des règlements du CNIB et en recherchant en tout temps l'harmonie, le respect, la collaboration et l'efficacité au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les administrateurs de classe A ont dû avoir recours à l'envoi de mises en demeure afin d'obtenir les documents leur permettant d'exercer leurs fonctions (liste des salaires des employés, procès-verbaux, police d'assurance, liste des membres) et que certains documents n'ont toujours pas été fournis par le Club nautique de l'Île-de-Bacchus;

ATTENDU QUE les administrateurs de classe B ont convoqué en mars 2018 une assemblée générale visant à destituer les quatre administrateurs de classe A et ce, à l'encontre des lettres patentes et des règlements du CNIB;

ATTENDU QUE les administrateurs de classe B ont convoqué en date du mardi 7 août une nouvelle assemblée spéciale ayant le quadruple objectif de changer le nom du Club, de modifier les données du CNIB au registre des entreprises, de destituer les membres de la classe A du conseil d'administration et de les remplacer uniquement par des membres du CNIB et de déposséder la Municipalité de la propriété des installations du CNIB advenant sa dissolution;

ATTENDU QUE les quatre membres de classe A exerceront leur droit de vote à l'occasion de cette assemblée dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par** Joëlle Derulle **appuyé par** Benoît Pouliot et **résolu** à l'unanimité des membre présents que le conseil municipal mandate la firme MORENCY Avocats afin d'entreprendre dans les plus brefs délais toutes les procédures judiciaires nécessaires pour faire respecter les droits de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, de faire respecter les lettres patentes du Club nautique de l'Île-de-Bacchus et d'invalider toutes résolutions et décisions qui pourront être votées à l'occasion de cette assemblée générale et qui seraient contraire à la Loi sur les compagnies ou à toute autre loi ou règlement et que les fonds pour ces procédures proviendront des fonds généraux ou à défaut, des surplus non-affectés de la Municipalité.

Nicolas Girard réintègre la salle du conseil.

**RÉSOLUTION
NO : 1223-18**

11. RÉSOLUTION : ENQUÊTE – ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'obtenir un certificat de vérification des antécédents judiciaires de la part de tout nouvel employé ou toute autre personne

œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable dans le cadre des activités de loisirs, sportives ou culturelles offertes par la Municipalité

**RÉSOLUTION
NO : 1224-18**

12. RÉSOLUTION : DON À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

ATTENDU QUE cet organisme dispense une variété de services à la clientèle vieillissante et résidente de la Municipalité;

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer pour l'année 2018 un soutien de 1 000 \$ à l'Association bénévole de l'Île-d'Orléans.

13. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES BÂTIMENTS DÉLABRÉS

Nicolas Girard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce projet de règlement a pour but de réglementer l'entretien des bâtiments énoncé à l'article 14541 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme. En vertu des pouvoirs conférés à la municipalité, cette dernière pourra exiger qu'un propriétaire réalise les travaux nécessaires pour rendre conforme à la réglementation un bâtiment vétuste ou délabré.

14. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME

Gilles Godbout donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumise une modification au règlement numéro 540-2013 sur les résidences de tourisme dans le but de mieux encadrer le nombre de personnes pouvant se trouver sur les lieux.

**RÉSOLUTION
NO : 1225-18**

16. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (15 942.00 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (91 211.79 \$) totalisant 107 153.79 \$ pour le mois de juillet 2018 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de secrétaire-trésorière

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1225-18**.

Michelle Moisan

Directrice générale /secrétaire-trésorière

17. CORRESPONDANCE

Il n'y a eu aucune correspondance.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1226-18**

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».